



**CINQ PRINTEMPS PLUS TARD : SYNTHÈSE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES
CONCERNANT LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012**

Essai présenté par

Gabriel Arruda

Boursier stagiaire 2016-2017

Assemblée nationale du Québec

Juin 2017

Sommaire

Malgré une littérature prolifique sur le conflit étudiant de 2012, peu d'auteurs ont abordé les débats de l'Assemblée nationale au cours de cette crise politique. Afin de broser un portrait général de ceux-ci, cet essai en trois parties synthétise donc les travaux parlementaires qui ont entouré cette grève. La première section porte sur les débats concernant le financement universitaire qui se déroulèrent dans les deux années précédant le conflit. La seconde section s'intéresse davantage à l'évolution de la grève en analysant l'ensemble des périodes des questions et des réponses orales concomitantes à celui-ci. La dernière section pose quelques pistes de réflexion sur le rôle du Parlement dans l'un des plus importants conflits politiques québécois du début du 21^e siècle.

Mots clefs : grève étudiante de 2012, Assemblée nationale, travaux parlementaires

Remerciements

Si l'écriture reste un acte laborieux et bien solitaire, j'ai cependant eu le privilège de compter sur une multitude de personnes pour m'appuyer tout au long de la rédaction de cet essai. Que ce soit par leurs commentaires, leurs relectures attentives ou tout simplement leur appui, ce « collègue invisible » a été déterminant dans la conduite de cette entreprise et il serait bien malvenu de ma part de m'arroger tout le mérite de ce travail. Avant de débiter, je me dois donc de faire quelques remerciements d'usage.

À mon superviseur, Christian Blais, pour ses judicieux conseils ainsi que ses commentaires constructifs tout au long de la rédaction.

Aux membres du comité de lecture, Magali Paquin et Alexandre Régimbal, pour leurs critiques constructives et leur lecture attentive de la première ébauche de ce travail.

À ma coordonnatrice de stage, Krystal McLaughlin, pour son soutien indéfectible et sa bonne humeur contagieuse.

À mon ancien directeur de maîtrise, Gilles Breton, pour m'avoir insufflé la passion de la recherche et pour m'avoir enseigné les vertus de la curiosité.

À mes quatre compagnons, Alexis Aubry, Geoffroy Boucher, Ariane Godbout et Julie Martel, pour leurs lectures attentives, leurs réflexions éclairantes et toutes les discussions qui ont ponctué notre aventure.

À ma famille, pour leurs encouragements et leur amour malgré mes trop longues absences.

À Camille, pour tout.

Liste des acronymes

ADQ	Action démocratique du Québec
CADEUL	Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval
CAQ	Coalition avenir Québec
CCE	Commission de la culture et de l'éducation
CFP	Commission des finances publiques
CLASSE	Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante
CRC	Commission des relations avec les citoyens
CRÉPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
FECQ	Fédération étudiante collégiale du Québec
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
ON	Option nationale
QS	Québec solidaire

Table des matières

Introduction	1
Avant la grève	4
Méthodologie.....	4
Financement universitaire (mars 2010 - février 2011).....	6
Hausse des droits universitaires (mars 2011-février 2012)	11
Pendant la grève	20
Méthodologie.....	20
Analyse des périodes des questions et des réponses orales.....	22
Quatre phases du conflit.....	25
Après la grève	31
Fin du conflit étudiant	31
Pistes de réflexion	32
Bibliographie	36
Annexe A: Extrait de la pétition déposée le 9 décembre 2010	39
Annexe B: Réponse à la pétition du 9 décembre 2010	40

La rue a fait beaucoup de bruit,
c'est maintenant aux Québécois de parler.
- Jean Charest

Nous n'avons jamais été une couche séparée de la société.
Notre grève n'est pas contre le peuple.
Nous sommes le peuple.
- La CLASSE

Introduction

22 mars 2012. Dans une atmosphère tanguant entre carnaval et révolution, plus de cent mille personnes¹ défilèrent dans les rues de Montréal en arborant le carré rouge. Cette mobilisation populaire visait principalement à dénoncer la hausse de 75 % des droits de scolarité universitaire et s'inscrivait dans un mouvement de débrayage qui rassemblait plus de 70 % des étudiants du Québec. Si la manifestation nationale du 22 mars reste un moment marquant du conflit, celui-ci n'a pas été avare en événements spectaculaires : les émeutes du Plan Nord et de Victoriaville, la démission de la ministre de l'Éducation, l'adoption de la loi spéciale, le tintamarre des casseroles, les manifestations nocturnes qui ponctuèrent l'été, etc.

La grève étudiante de 2012² est ainsi un moment singulier dans l'histoire politique du Québec. Certes, les exemples de grève étudiante ne manquent pas au Québec (e.g. les mobilisations de 2005), mais aucune d'entre elles ne se compare à la grève de 2012 sur le plan de l'intensité, de l'ampleur et de la longueur. Au-delà de l'enjeu primordial du financement universitaire, la crise a été exacerbée par l'insatisfaction d'une partie de la population face aux allégations de corruption et de malversation de fonds publics qui minaient le gouvernement à la même période. Le conflit a donc polarisé la société québécoise pendant plus de six mois entre ceux qui soutenaient les revendications étudiantes ou ceux qui défendaient la position gouvernementale. Cette opposition entre les institutions québécoises et les associations

¹ Les estimations varient entre 200 000 manifestants selon les organisateurs et 100 000 selon les autorités et les médias (Judith Lachapelle « Manif du 22 mars : combien étaient-ils? », *La Presse*, 21 avril 2012, [en ligne])

² Le premier défi méthodologique lié à l'étude des événements qui secouèrent le Québec du 14 février au 7 septembre 2012 est de nature lexicologique. En effet, considérant le rôle fondamental de l'appellation dans la légitimation du conflit, les acteurs et les observateurs ont nommé celui-ci avec des termes reflétant leur propre attitude face aux revendications du mouvement étudiant. Ainsi, les partisans du mouvement ont opté pour une des différentes déclinaisons de l'expression « printemps érable » (étudiant, québécois, rouge...) tandis que leurs opposants ont préféré la notion de « boycott ». Dans le but d'éviter toute considération partisane, le personnel de l'Assemblée nationale a opté de son côté pour l'appellation pudique de « conflit concernant la hausse des droits de scolarité universitaires » dans sa transcription des débats parlementaires. Dans le cadre de cet essai, j'ai cependant choisi d'utiliser une variété d'expressions, dont notamment celle de grève étudiante. En effet, cette notion fait partie intégrante du discours politique québécois depuis les années 1960. Ignorant les considérations normatives quant à savoir si les étudiants devraient avoir (ou pas) le droit de grève au sens formel de la loi, l'utilisation du terme grève étudiante ne vient ici qu'avaliser l'existence d'une pratique sociale et politique reconnue par les acteurs depuis de nombreuses décennies au Québec.

étudiantes reste toujours présente dans la mémoire collective et s'est traduite par l'expression désormais consacrée : « la rue contre l'État ».

Face à l'ampleur et à la portée de ces événements, il n'est pas surprenant que des auteurs aient rapidement développé un corpus dans la foulée de cette crise. Mêlant témoignages militants³, réflexions philosophiques et analyses scientifiques⁴, cette littérature, bien que diversifiée dans sa forme, se caractérise par une sympathie évidente, avouée et généralisée pour la cause étudiante⁵. Cela est accentué par la place centrale qu'y occupent les modalités du mouvement étudiant. Celles-ci ont été analysées dans toute leur complexité : du rôle des femmes dans la mobilisation⁶ à la perspective des factions plus radicales⁷ en passant par ses mécanismes démocratiques internes. Par ailleurs, compte tenu de la composition hétérogène du mouvement étudiant, il demeure important de mentionner que la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) jouit d'un traitement privilégié dans la littérature face aux fédérations étudiantes dites « corporatives », c'est-à-dire la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)⁸.

Cependant, malgré cette préoccupation particulière pour le moteur de la grève étudiante, les institutions québécoises n'ont pas été délaissées par ces auteurs. Celles-ci ont aussi fait l'objet d'une scrupuleuse étude afin de mieux comprendre leurs fonctions respectives dans le déroulement de la grève. Ainsi, le gouvernement libéral,

³ On peut citer, entre autres, les ouvrages de Gabriel Nadeau-Dubois, *Tenir tête*, 2013, 224 p. ; Renaud Poirier St-Pierre et Philippe Ethier, *De l'école à la rue : dans les coulisses de la grève étudiante*, 2013, 224p. ainsi que celui de Maude Bonenfant, Martine-Emmanuelle Lapointe et Anthony Glinoyer, *Le Printemps québécois : Une anthologie*, 2013, 360 p.

⁴ Les ouvrages les plus pertinents de cette catégorie sont la plurigraphie dirigée par Marco Ancelovici et Francis Dupuis-Déri, *Un Printemps rouge et noir : Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, 376 p. ainsi que l'ouvrage de Pierre-André Tremblay, Michel Roche et Sabrina Tremblay, dir. *Le Printemps québécois : Le mouvement étudiant de 2012*, 2015, 216 p.

⁵ La littérature adoptant une posture antipathique envers les revendications du mouvement étudiant reste, pour l'instant, somme toute marginale. On peut cependant noter l'existence de l'ouvrage de Marc Simard, *Histoire du mouvement étudiant québécois 1956-2013*, 2013, 313 p. ; ainsi que Jean Laberge, *Le devoir à l'éducation*, Accent grave, 2012, 123 p.

⁶ Marie-Ève Surprenant et Mylène Bigaouette, dir, *Les Femmes changent la lutte : Au cours du printemps québécois*, 2013, 330 p.

⁷ Collectif de Débrayage, *On s'en câlisse: une histoire profane de la grève*, 2013, 288 p.

⁸ Étant donné son rôle marginal dans le conflit, la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) ne sera mentionnée dans cet essai.

les instances judiciaires québécoises⁹, les corps policiers¹⁰ de même que le milieu médiatique¹¹ ont tous été examinés. La seule institution politique québécoise qui semble avoir été délaissée de la mémoire de la grève étudiante est l'Assemblée nationale. Outre les références éparses à l'adoption de la Loi n° 12 *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*, aucun texte n'a abordé un tant soit peu les débats qu'a tenus l'Assemblée nationale lors de ce conflit. Une situation des plus étranges puisque cette institution est le pilier du régime parlementaire québécois ainsi qu'un des hauts lieux du débat public. Certes, on retrouve certaines analyses qui expliquent le positionnement des partis dans ce conflit, mais ceux-ci s'intéressent principalement à ces groupes en tant qu'acteurs électoraux et utilisent essentiellement des articles de quotidiens afin de bâtir leur argumentaire¹². Ainsi, nonobstant l'article des politologues Pascale Dufour et Louis-Philippe Savoie¹³, on ne retrouve aucun travail se penchant un tant soit peu sur les travaux parlementaires lors du conflit étudiant de 2012.

Afin de répondre à cette lacune, le présent essai a pour objectif de produire une analyse succincte des travaux et des débats parlementaires ayant porté sur la grève étudiante de 2012. Il a pour seule prétention d'offrir un compte-rendu intelligible du conflit à travers la mémoire institutionnelle de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire le *Journal des débats*. Ce compte-rendu nous permettra de mieux cerner le rôle de cette institution dans l'une des plus grandes crises politiques québécoises du début du 21^e siècle. Afin d'avoir le portrait complet du conflit, cette analyse s'intéressera à la fois aux débats entourant le financement universitaire, la question plus précise de la hausse des droits de scolarité universitaire de même que ceux concernant le déroulement du conflit opposant le gouvernement et les associations étudiantes. Pour ce faire, cet essai se déclinera donc en trois parties. La première section portera sur les travaux qui ont précédé le début du conflit, portant essentiellement sur le financement des études

⁹ Sibel Ataogul et al, *Grève étudiante : perspectives juridiques et historiques*, Association des juristes progressistes, 2013, 26 p.

¹⁰ Francis Dupuis-Déri, dir. *À qui la rue ? Répression policière et mouvements sociaux*, 2013, 280 p.

¹¹ Florian Sauvageau et Simon Thibault, *Les médias et la crise étudiante*, 2014, 20 p.

¹² David Sanschagrín et Alain G.-Gagnon, « L'approfondissement du politique au Québec » dans *Un Printemps rouge et noir : Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, 2014, pp. 259-294

¹³ « Quand les mouvements sociaux changent le politique : Le cas du mouvement étudiant de 2012 au Québec », *Revue canadienne de science politique*, vol. 47, n° 3, (septembre 2014), pp.475-502

supérieures. La seconde section mettra l'accent sur le déroulement du conflit en prenant comme référence les questions orales des partis formant l'opposition. La dernière section posera des pistes de réflexion qui permettront de mieux comprendre la relative absence de l'Assemblée nationale de la mémoire écrite de la grève étudiante de 2012.

AVANT LA GRÈVE

Afin de mettre en perspective les débats parlementaires entourant la grève de 2012, cette première section traite des travaux de l'Assemblée précédant le conflit et se concentrant sur le financement universitaire. Ceux-ci se sont déroulés du mois de mars 2010 aux premiers jours de la grève en février 2012. Cette section se divise elle-même en deux parties distinctes afin de mettre en lumière les dynamiques propres à ces débats. La première portera donc sur les débats précédents l'annonce de la hausse des frais de scolarité de 75 % en 5 ans tandis que la seconde analysera les travaux qui ont suivi l'annonce de cette même hausse.

Méthodologie

Avant de commencer cette synthèse, quelques considérations méthodologiques s'imposent. Tout d'abord, les travaux parlementaires analysés sont tous issus du *Journal des débats*, la publication officielle relatant les délibérations de l'Assemblée et des commissions parlementaires¹⁴. Afin de déterminer les travaux pertinents compte tenu de notre problématique, nous avons eu recours à l'Index de cette publication. Grâce à celui-ci, nous avons pu identifier et traiter l'ensemble des travaux parlementaires ayant porté sur le milieu universitaire au cours de la première et de la seconde session de la 39^e législature. Nous avons aussi effectué des vérifications sommaires dans les travaux quotidiens de l'Assemblée afin de voir si certains événements marquants ont fait l'objet d'un débat, dont notamment ceux qui étaient récurrents dans la littérature sur le printemps étudiant (e.g. rencontre des partenaires en éducation en 2010, la manifestation du 10 novembre 2011).

¹⁴ Dans les autres parlements de tradition britannique, ce type de publication est généralement appelé *Hansard*.

Étant donné la quantité non négligeable de débats traités dans cet essai, l'effort de synthèse devra poursuivre trois objectifs clairs afin d'offrir un récit cohérent et lisible. Ainsi, le résumé des débats s'articulera autour de l'identification des principaux locuteurs, le compte-rendu de leur argumentaire et la remise en contexte de ceux-ci à leur époque respective. Ce dernier sera aussi ponctuellement agrémenté de quelques réflexions permettant de dégager certaines tendances au sein des débats.

Par ailleurs, bien que le *Journal des débats* constitue une ressource des plus riches afin de comprendre la vie politique québécoise, le recours à ce type de source pose certains problèmes d'ordre méthodologique¹⁵.

Le premier consiste à appréhender les obstacles inhérents à traiter un discours oral à l'aide d'une retranscription. En effet, bien que la transcription du *Journal des débats* se compare véritablement à un *verbatim*, cette forme évacue les nuances explicites du discours oral, dont notamment les intonations, le débit ou bien encore l'émotion¹⁶. Au-delà de la parole, c'est l'ensemble de la nature physique du discours qui est laissé de côté : les mouvements corporels, les regards et les faciès sont ainsi perdus au cours de la transcription. Bien que cela n'aura qu'un impact limité sur notre compte-rendu, il faut donc reconnaître les limites de cette source lorsqu'on tente de rendre compte de toute la complexité des joutes oratoires de l'Assemblée.

La deuxième considération méthodologique que nous devons soulever est que le *Journal des débats* ne fait état que des séances officielles de l'Assemblée nationale et des commissions. Si cela représente un volume non négligeable de débats publics, cette source ne serait prétendre être une recension exhaustive de tous les débats ayant eu lieu entre ces murs. Ainsi, toutes les discussions informelles qui ont eu lieu dans les corridors de l'Assemblée ou bien lors des pauses en commission sont occultées de cette source officielle. Il aurait été intéressant d'avoir accès à d'autres discussions parlementaires, dont notamment les caucus des différents groupes parlementaires, afin de mettre en contexte l'évolution des positions internes des groupes parlementaires.

¹⁵ Claire De Galemberg, Olivier Rozenberg et Cécile Vigour, « Faire parler ou faire taire le Parlement » dans *Faire parler le Parlement*, 2010, pp.9-15

¹⁶ Les points de suspension, les interruptions et l'utilisation d'un certain vocabulaire nous permettent toutefois d'identifier certains éléments du discours oral.

Cependant, compte tenu de la nature confidentielle, informelle et non écrite de ces échanges, leur intégration à cette synthèse s'avère impossible. Bien que des entrevues avec des parlementaires aient pu pallier cette lacune, nous avons considéré que les cinq années écoulées et la charge symbolique toujours associée à cette crise risquaient d'avoir altéré les souvenirs de ceux-ci. Afin de produire la synthèse la plus exacte que possible, nous nous sommes donc rabattues sur les sources officielles. Il faut cependant garder en mémoire ces limites lorsque l'on traitera des débats de la Chambre et des commissions.

Financement universitaire (mars 2010 - février 2011)

D'un point de vue parlementaire, le discours sur le budget 2010-2011 constitue le point de départ du débat sur le financement universitaire. En effet, le 8^e budget du gouvernement libéral est marqué par l'introduction d'une série de mesures de financement des services publics que l'on qualifie de « virage tarifaire ». Parmi celles-ci, on peut noter l'introduction d'une contribution santé forfaitaire de 200 \$, l'augmentation moyenne des tarifs d'électricité de 3,7 % par an ainsi que la mise en place d'une tarification de la consommation d'eau pour certaines entreprises. Bien que rompant avec la logique universaliste du financement du modèle québécois, cette « révolution culturelle »¹⁷, pour reprendre l'expression du ministre, n'est, au final, qu'une actualisation des velléités réformistes qui avait animé le projet de réingénierie de l'État du gouvernement libéral entre 2003 et 2004¹⁸.

C'est donc dans ce contexte que le ministre Raymond Bachand annonce, le 30 mars 2010, que le gouvernement a l'intention de hausser les droits de scolarité universitaire à compter de l'automne 2012. Si les modalités et l'amplitude de cette augmentation ne sont pas mentionnées, le ministre des Finances affirme toutefois que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, commencera un processus de consultation qui mènera à une rencontre des partenaires de l'éducation¹⁹ au cours de l'automne suivant.

¹⁷ François Desjardins, « Réflexion sur les tarifs - Une « révolution culturelle », selon Raymond Bachand, *Le Devoir*, 23 février 2010

¹⁸ Mathieu Carrier et Benoît Rigaud, « Budget 2010-2011 : le virage tarifaire », 2011, pp.45-48

¹⁹ Journal des débats, 30 mars 2010, n°100, p. 4955.

Le 6 mai suivant, le député Yves-François Blanchet de l'opposition officielle a l'occasion de questionner la ministre sur ladite hausse et la future rencontre lors de l'étude des crédits budgétaires à la Commission de la culture et de l'éducation (CCE)²⁰. Le député de Drummond interroge alors la ministre sur le contenu du prochain rendez-vous en éducation, notamment si celui-ci se concentrera à l'enseignement supérieur ou s'étendra à l'ensemble du milieu de l'éducation. La ministre affirme que les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et cycles supérieurs) y seront étudiés, mais n'apporte pas de précision sur les thèmes qui y seront abordés. Après avoir soulevé les inquiétudes de certaines associations étudiantes, le député du Parti québécois (PQ) demande alors quelle option la ministre préfère en faisant référence aux différents scénarios de la hausse que l'on retrouve dans l'espace public. Parmi ceux-ci, le député de Drummond mentionne l'existence de la position adoptée par le Conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) favorisant une augmentation jusqu'à 250 % des frais de scolarité de même que de leur dérèglementation ainsi qu'une proposition plus générale visant à rattraper la moyenne canadienne.

La ministre indique qu'elle communique régulièrement avec les représentants des associations étudiantes et que tous les scénarios demeurent sur la table. Elle affirme qu'il est important qu'aucune solution ne soit privilégiée avant la tenue du sommet, bien qu'il faille s'interroger sur la meilleure avenue pouvant assurer la qualité de l'enseignement tout en assurant l'accessibilité afin de garantir l'égalité des chances. La ministre interroge alors le membre de l'opposition sur sa propre position concernant le financement universitaire. Le député de Drummond esquive la question en affirmant que l'opposition est dégagée de cette responsabilité, mais que son parti est en faveur de la tenue d'un véritable forum sur la question. Le député ajoute qu'il partage certaines inquiétudes soulevées par les étudiants concernant l'impact potentiel de cette mesure sur l'accessibilité et l'endettement étudiant.

Après cet échange, la députée libérale de Gatineau, Stéphanie Vallée, profite de son temps de parole afin de démontrer la position ambiguë du Parti québécois. Selon elle, ce parti valse toujours entre une opposition farouche à toute hausse et une

²⁰Journal des Débats, 6 mai 2010, CCE-19, pp.1-12.

certaine sympathie pour cette mesure. C'est finalement l'Action démocratique du Québec (ADQ) qui conclut le dossier lors de cette étude. Encore une fois, la ministre rappelle que tous les scénarios sont sur la table et interpelle la parlementaire pour connaître la position de son parti sur cet enjeu. La députée adéquiste lui répond que son parti est contre le gel des tarifs, mais également contre un choc tarifaire. Concernant la question de la modulation par programmes, elle affirme que les discussions se poursuivent au sein de son parti. Après les échanges de cette séance, la question de la hausse est délaissée pour quelques mois.

C'est au retour de la période estivale que cet enjeu est à nouveau abordé au sein de la CCE lors des auditions publiques des dirigeants des universités québécoises²¹. Du 16 août au 7 septembre 2010, les parlementaires eu l'occasion d'interroger les recteurs des établissements d'enseignement supérieur sur les propositions qu'on retrouve dans les médias à ce moment, c'est-à-dire la hausse des droits de scolarité ou bien leur modulation en fonction des disciplines. À la lecture de ces débats, on remarque un consensus généralisé entre les recteurs concernant la nécessité d'une augmentation du financement de l'enseignement supérieur au Québec. Ce problème de sous-financement est le plus souvent démontrée par la comparaison avec les ressources des universités du reste du Canada. Concernant la hausse annoncée par le gouvernement, aucun recteur ne se positionne expressément contre l'idée, mais nombreux sont ceux qui défendent que la hausse ne doit pas nuire à l'accessibilité aux institutions universitaires.

La question de la modulation par discipline est cependant sujette à plus de controverses. En effet, si les dirigeants de l'Université McGill²² et de HEC Montréal²³ font la promotion de la modulation comme solution au problème de financement universitaire, de nombreux recteurs s'opposent à une telle idée en mentionnant ses effets sur le choix de discipline²⁴, c'est-à-dire le fait que certaines disciplines comme les

²¹ En vertu de l'article 4.2 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ C.E-14.1), la commission parlementaire compétente doit entendre les dirigeants des établissements au moins une fois à tous les trois ans.

²² Journal des Débats, 7 septembre 2010, CCE-39, pp.1-20.

²³ Journal des Débats, 18 août 2010, CCE-32, pp. 26-45.

²⁴ Journal des Débats, 7 septembre 2010, CCE-39, pp.21-52.

Beaux-Arts sont coûteuses, mais ne rapportent pas nécessairement un haut revenu²⁵ ou bien encore qu'une telle mesure n'aurait qu'un effet marginal sur ce problème²⁶. Certains recteurs restent cependant plus évasifs sur les deux propositions en prétextant que la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CRÉPUQ) prépare une proposition commune en vue de la rencontre de l'automne²⁷.

Si ces auditions sont l'occasion pour les recteurs de faire entendre leurs doléances auprès des parlementaires, six des 18 délégations universitaires comportent aussi un représentant des associations étudiantes de cet établissement²⁸. Ainsi des représentants de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), de l'association générale étudiante de l'UQAT (AGEUQAT) ainsi que le Mouvement des associations générales étudiantes de l'UQAC (MAGE UQAC) ont la chance de prendre part aux échanges sur l'augmentation des droits de scolarité. La CADEUL et l'AGEUQAT, bien que s'opposant à une éventuelle hausse, préfèrent mettre l'accent sur le besoin d'une position concertée dans le milieu universitaire et proposent d'autres avenues afin de combler le sous-financement universitaire²⁹. De son côté, le représentant de MAGE UQAC préfère adopter une attitude de confrontation face à son propre recteur en soulignant qu'historiquement, aucune hausse massive des droits de scolarité n'a été accompagnée d'une véritable bonification de l'aide financière. Contrairement au consensus rectoral avancé dans ces auditions, le représentant de cette association conteste aussi la prévalence du problème de financement en faisant valoir que les problèmes financiers du monde universitaire relèvent principalement d'un problème généralisé de gestion. Une position que le député de l'opposition Yves-François Blanchet prend la peine de contester, puisque le problème de sous-financement du monde universitaire est une opinion partagée par l'ensemble des membres de la CCE³⁰.

²⁵ Journal des Débats, 16 août 2010, CCE-30, pp.1-26.

²⁶ Journal des Débats, 18 août 2010, CCE-32, pp.1-26.

²⁷ Journal des Débats, 17 août 2010, CCE-31, pp.1-23.

²⁸ Dans le cas de la Polytechnique et de l'Université de Montréal, les associations étudiantes ont assisté à l'audition en tant que membres du public. (Journal des Débats, 19 août 2010, CCE-33, pp.46-64 ; 25 août 2010, CCE-37, pp.1-24.)

²⁹ Journal des Débats, 18 août 2010, CCE-32, pp.1-26 ; 24 août 2010, CCE-36, pp. 1-26.

³⁰ Journal des Débats, 24 août 2010, CCE-36, pp.27-49.

Après ces auditions, la question de la hausse des frais de scolarité reste en suspens à l'Assemblée nationale au courant de l'automne 2010. Pendant ce temps, la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp³¹, organise le sommet promis qui reçoit le nom de *Rencontre des Partenaires de l'éducation sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*. Réunissant les représentants du gouvernement, les associations étudiantes, les recteurs, les syndicats et de nombreux acteurs de ce domaine, la Rencontre se tient finalement à Québec, le 6 décembre 2010. Abordant les enjeux de l'accessibilité, du financement et de la performance du monde universitaire, le débat est cependant tronqué dès le départ puisque la ministre maintient que la solution au sous-financement des universités québécoises passe nécessairement par une augmentation des frais de scolarité. Abondant dans le même sens, la CRÉPUQ propose alors une augmentation annuelle de 500 \$ des frais de scolarité durant trois ans. Face à la position de la ministre et des recteurs, les fédérations étudiantes présentes³², la FEUQ et la FECQ, quittent les rencontres suivies, peu de temps après, par les représentants des principales centrales syndicales³³.

À la suite à l'échec de cette rencontre, on se serait attendu à ce que l'opposition parlementaire soulève cet enjeu en Chambre, que ce soit par une question orale ou bien une motion sans préavis. Or, la semaine qui succède cette rencontre se caractérise par un silence sur le résultat de cette dernière et sur la question du financement des universités. Ce n'est que le 9 décembre que l'opposition pose une action liée à la hausse en Chambre. En effet, c'est lors de cette séance que le député de Terrebonne, Mathieu Traversy, dépose deux extraits d'une pétition³⁴ comptabilisant

³¹ Le 11 août 2010, le premier ministre Jean Charest effectue un remaniement ministériel menant Line Beauchamp à être nommée ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. De son côté, l'ancienne titulaire de cette charge publique, Michelle Courchesne fut nommée présidente du Conseil du Trésor.

³² L'association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) avait décliné l'invitation pour mener une journée de débrayage en vue d'organiser une manifestation à l'extérieur de l'hôtel Hilton à Québec où se tenait la rencontre.

³³ Marc Simard, *Histoire du mouvement étudiant québécois 1956-2013*, 2013, p. 214

³⁴ Voir l'annexe A.

plus de 27 000 signataires qui réclame que l'Assemblée nationale s'engage à renoncer à une hausse des frais de scolarité en adoptant une loi-cadre sur les universités³⁵.

La première année de travaux parlementaires permet donc d'établir les bases du débat sur le financement universitaire. Dans un premier temps, les députés ministériels et ceux de l'opposition officielle partagent la thèse du sous-financement du milieu universitaire et la nécessité de réinvestir dans ces institutions. Par ailleurs, le gouvernement a posé dès le départ que la solution doit passer par l'augmentation des droits de scolarité. Bien qu'il se soit dit ouvert à d'autres avenues, le gouvernement a maintenu cette position avant, pendant et après la Rencontre des partenaires. De son côté, l'opposition officielle, bien qu'optant pour une approche critique face à l'annonce d'une hausse, ne s'est pas positionnée expressément contre cette idée, mais plutôt contre les modalités d'application telles que présentées dans le discours public de l'époque. Finalement, la faible intensité de l'activité parlementaire liée à cet enjeu s'explique aisément par les imprécisions de cette annonce qui doit être définie ultérieurement. C'est pourquoi les interventions de l'opposition restent avant tout interrogative à ce moment du débat.

Hausse des droits universitaires (mars 2011-février 2012)

La deuxième partie de ce débat s'amorce avec le dépôt du *Plan de financement des universités québécoises 2011-2017* lors du discours sur le budget 2011-2012³⁶. Qualifiant les universités de « moteurs de l'économie du savoir » et de « pépinières de main-d'œuvre qualifiée », le ministre des Finances libéral annonce une série de mesures visant à combler le problème de sous-financement universitaire en donnant accès à des revenus additionnels issus de diverses sources devant s'élever à plus de 850 millions de dollars pour 2017. Le gouvernement s'engage ainsi à augmenter les sommes allouées aux universités dans le domaine de la recherche et de la formation continue. Afin d'accroître les dons privés aux universités, Bachand signale à la Chambre la mise en place de *Placements Universités*, une initiative qui engage le gouvernement à verser des fonds en contrepartie des dons recueillis par les universités.

³⁵ La ministre répond à la pétition le 23 février 2011 en affirmant que la hausse sera accompagné d'une modification du régime de prêts et bourses. Pour plus de détails, voir l'annexe B.

³⁶ Journal des Débats, 17 mars 2011, n° 5, pp. 220-221.

Finalement, le ministre des Finances déclare « qu'à l'automne 2012 et à chacune des quatre années suivantes, les droits annuels de scolarité augmenteront de 325 \$. »³⁷

Cette hausse est justifiée par le ministre grâce à deux arguments. Le premier se base sur une comparaison de la part des revenus des universités issus des frais de scolarité entre ceux du milieu des années 1960 et ceux de 2008-2009. Le ministre montre par cet exemple que la part étudiante est en constante diminution depuis cinquante ans au Québec. La hausse du gouvernement s'inscrit alors dans un « rattrapage progressif » vers le niveau qu'auraient atteint les droits de scolarité s'ils avaient été indexés à l'inflation depuis 1968. Le second point du ministre est qu'il n'existerait aucune preuve permettant d'établir une corrélation entre le taux de fréquentation universitaire et les frais de scolarité. Pour soutenir sa position, le ministre Bachand fait référence à la situation en Nouvelle-Écosse où le taux de fréquentation postsecondaire est beaucoup plus élevé qu'au Québec malgré des droits beaucoup plus substantiels. Cependant, afin de mitiger les effets potentiels de cette hausse sur l'accessibilité universitaire, le gouvernement s'engage à ce que le tiers des revenus issus de la hausse aille à la bonification de l'aide financière aux études.

Lors de sa longue réplique au discours sur le budget³⁸, le porte-parole en matière de Finances de l'Opposition officielle, Nicolas Marceau, s'attaque à la question du financement universitaire. Dès les premières lignes de son intervention, le député souligne que ce sont les contribuables québécois qui porteront la plus grande partie de l'augmentation de l'effort fiscal à travers la hausse de cotisation, de taxe et d'autres tarifs. En faisant référence plus spécifiquement à la hausse, qu'il désigne comme étant « vertigineuse » et « insensée », le député s'inscrit en faux avec l'affirmation du ministre en soutenant que cette mesure aurait de lourdes conséquences sur l'accessibilité aux études universitaires et mènera, à terme, à une diminution de la diplomation universitaire au Québec.

Le débat sur le budget se poursuit à la Commission des Finances publiques (CFP) et la question des frais de scolarité est donc abordée à quelques reprises le 30

³⁷ Journal des Débats, 17 mars 2011, n° 5, p.221.

³⁸ Journal des Débats, 17 mars 2011, n° 5, pp. 230.

mars 2011. Ainsi, le député libéral Emmanuel Dubourg profite de son temps de parole pour rappeler l'argumentaire défendu lors du discours du budget³⁹. L'objectif final de cette hausse est d'assurer la valeur des diplômes québécois afin que ces derniers soient comparables à ceux des universités étatsuniennes et européennes. Par la même occasion, ce même député pose la question aux représentants du Parti québécois à savoir quelle est la position du PQ concernant la hausse des frais de scolarité. Cette interrogation est reprise immédiatement par le ministre Bachand qui cite la position d'alors du Parti québécois comme étant « la mise en place d'une politique de contribution étudiante qui préserve l'accessibilité économique, l'accessibilité régionale et la capacité de payer des étudiants⁴⁰ ». Une position que le ministre qualifie de « charabia ». Il pousse l'interrogation à savoir si le PQ est en faveur d'un gel ou même de la gratuité universitaire tout en affirmant que ce parti a « affamé » les universités entre 1994 et 2003 alors que le gouvernement libéral contemporain s'apprête à investir massivement dans ce milieu.

Quelques heures plus tard, on assiste à un échange⁴¹ entre le député Nicolas Marceau et le ministre des Finances sur la hausse des frais de scolarité. Cette joute oratoire repose sur deux enjeux. D'une part, elle porte sur la question de l'accessibilité aux études supérieures. Nicolas Marceau mentionne qu'une série d'études établissent un lien entre la fréquentation universitaire et la hausse des frais de scolarité. Celles-ci suggèrent, entre autres, que cette hausse aura pour conséquence de diminuer la fréquentation universitaire. Au-delà de cette question quantitative, Marceau affirme aussi qu'une telle hausse viendrait transformer la composition des cohortes en diminuant l'accessibilité aux études des gens issus des familles en situation de précarité. En faisant état des effets de la hausse des frais de scolarité sur la participation, le député du Parti québécois demande au ministre quels sont les effets attendus de la hausse. Le ministre répond alors qu'il n'a jamais consulté une étude faisant un lien direct entre participation et frais de scolarité, et en profite pour soulever que dans le reste de l'Amérique du Nord, les autres juridictions ont des taux de

³⁹ Journal des Débats, 30 mars 2011, CFP-4, pp. 2-4.

⁴⁰ Journal des Débats, 30 mars 2011, CFP-4, pp. 4.

⁴¹ Journal des Débats, 30 mars 2011, CFP-4, pp. 17-20.

participation égale ou supérieur au Québec alors que les frais de scolarité sont eux aussi plus élevés. Le député péquiste lui répond que le Québec a une trajectoire historique et une culture distincte qui rend hasardeuse une telle comparaison avec le reste du Canada.

Laissant de côté la question de l'accessibilité, le débat se reprend⁴² un peu plus tard lorsque Nicolas Marceau affirme qu'une hausse des frais de scolarité est un bris du pacte intergénérationnel puisque les autres générations ont profité de frais de scolarité beaucoup moins élevés, argumentaire que Bachand rejette en affirmant que tout coûtait moins cher à l'époque, en faisant référence au prix des « sacs de chips » et d'une « bouteille de coke ». Il poursuit son raisonnement en rappelant, encore une fois, les données de 1968. Le lendemain, le porte-parole du Parti québécois profite des dernières secondes de l'exercice pour conclure sur la question des frais de scolarité et de l'équité intergénérationnelle⁴³. En réponse à la dernière intervention du ministre, il affirme que, s'il est vrai que les étudiants de 2017-2018 paieront le même prix que ceux de 1969 en prenant compte de l'inflation, il ne faut pas oublier que tous les étudiants entre ces deux périodes ont profité de tarifs moins élevés. En plus de réduire l'accessibilité, cette hausse des frais de scolarité représentera donc une injustice quant au transfert intergénérationnel. Ce à quoi le ministre des Finances rétorque que le député oublie de considérer le fait que les systèmes de prêts et bourses contemporains sont beaucoup plus généreux que ceux du début des années 1970.

Lors de l'étude des crédits budgétaires qui se tient à la CCE le 12 avril 2011, deux députés de l'opposition ont eu l'occasion de questionner la ministre de l'Éducation Line Beauchamp. Le premier échange⁴⁴ oppose la ministre au député solidaire de Mercier, Amir Khadir. Celui-ci articule son intervention autour de deux idées : l'existence de preuves crédibles sur les effets délétères de la hausse sur l'accessibilité ainsi que la contre-proposition solidaire concernant le financement universitaire. Dans un premier temps, le député de Mercier demande à la ministre le nom des études sur lesquelles elle s'est basée pour affirmer que ladite hausse n'aura aucun impact sur la

⁴² Journal des Débats, 30 mars 2011, CFP-4, pp. 23-24.

⁴³ Journal des Débats, 31 mars 2011, CFP-5, pp. 34.

⁴⁴ Journal des Débats, 12 avril 2011, CFP-5, pp. 32-35.

fréquentation universitaire. Afin de défendre la position de son gouvernement, la ministre cite diverses études : une commandée par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, une autre produite par Marc Frenette en 2007 et ainsi qu'une dernière préparée par David Johnson en 2008. Des documents que le député de Mercier rejette du revers de la main étant donné que certains d'entre eux ont été commandés par la CRÉPUQ. Le député indépendant poursuit en soulignant que la hausse aura un impact important sur l'endettement étudiant, notamment ceux issus de la classe moyenne et n'ayant pas accès aux prêts et bourses.

Le deuxième point de discordance entre le gouvernement et le député indépendant concerne la proposition de Québec solidaire (QS) pour le milieu universitaire. Amir Khadir fait valoir que la gratuité scolaire est une alternative pertinente à la hausse des droits en abordant les exemples d'Europe du Nord (Danemark, Finlande, Norvège...). Il compare donc les nombreux avantages du modèle de gratuité européen aux lacunes du modèle anglo-saxon que l'on retrouve dans le reste du Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Selon le député de Mercier, la gratuité scolaire permettrait aux étudiants de se consacrer pleinement aux études tout en assurant un plus grand accès aux études supérieures. La ministre réfute cette proposition en invoquant la situation géographique du Québec, c'est-à-dire le contexte nord-américain qui impose la présence de frais de scolarité universitaires. Cependant, elle ajoute que, malgré ce déterminisme géographique, les frais de scolarité québécois restent les plus bas du continent nord-américain et que le Québec est doté du programme de soutien financier le plus généreux de la région.

Quelques minutes plus tard, c'est au tour de Marie Malavoy⁴⁵ du Parti québécois d'intervenir sur la question de la hausse⁴⁶. Si celle-ci débute en abordant une fois de plus la question de l'accessibilité, le débat dévie rapidement autour de la position du Parti québécois sur le financement universitaire. En effet, la ministre profite de son

⁴⁵ La députée était intervenue précédemment afin de mettre en lumière un désengagement de l'État dans les études universitaires en faisant référence à la diminution annoncée de proportion des budgets des universités issus des fonds gouvernementaux (de 54 % à 51,4 %). Une affirmation que contestera la ministre en affirmant que le montant net des subventions gouvernementales sera en hausse. (Journal des Débats, 12 avril 2011, CFP-5, pp. 26.)

⁴⁶ Journal des Débats, 12 avril 2011, CFP-5, pp. 38-41.

temps de parole pour faire la liste des diverses positions qu'ont tenues des membres du parti souverainiste au cours de la dernière décennie. Elle conclut sa remarque en demandant les modalités de la contre-proposition de l'opposition officielle face au problème de sous-financement universitaire. La députée de Taillon tente d'éluder la question en rappelant que le but de l'exercice consiste à permettre à l'opposition de questionner le gouvernement sur ses décisions, et non l'inverse. Par ailleurs, afin de répondre aux critiques de la ministre, elle mentionne aussi qu'il est sain qu'un débat ait lieu au sein des instances d'un parti et affirme qu'une décision sera prise lors du congrès du PQ en avril. Pour le moment, la députée ne peut attester que du rejet unanime de la hausse par son caucus en raison de ses effets sur l'accessibilité.

Le lendemain de ce débat, le 12 avril, l'étude des crédits budgétaires⁴⁷ du dossier Jeunesse est l'occasion d'un autre échange entre le gouvernement et l'opposition. Celui-ci oppose le premier ministre⁴⁸, Jean Charest, et le député de Terrebonne, Mathieu Traversy. Cependant, cette joute orale débute bien étrangement puisque c'est le premier ministre qui utilise les questions du député libéral de Vanier afin d'exprimer avec insistance son désir d'entendre le député de l'opposition sur la question des frais de scolarité. Lorsque le député de Terrebonne interroge finalement le premier ministre sur l'impact de cette mesure sur la jeunesse québécoise, celui-ci insiste alors à savoir si le député du Parti québécois est personnellement en faveur ou contre la hausse gouvernementale. Bien que le député de Terrebonne lui réponde que les membres du Parti québécois sont surpris et opposés à un dégel aussi massif des frais de scolarité, le premier ministre questionne le député afin de connaître sa propre opinion sur la question. Ce n'est qu'après les interventions successives d'un député péquiste, Bertrand St-Arnaud et du président de la commission, Claude Cousineau, que le premier ministre cesse son interrogatoire en rappelant les grandes lignes de l'argumentaire exprimé par le ministre Bachand quelques semaines plus tôt. Il termine toutefois son intervention en demandant une fois de plus si le député de Terrebonne s'oppose, oui ou non, à l'initiative du gouvernement. Le dialogue se termine lorsque le député affirme qu'il est lui-même contre ce projet gouvernemental. Une fois de plus, la

⁴⁷ Journal des Débats, 12 avril 2011, CRC-2, pp. 16-19.

⁴⁸ Présent dans cette étude de crédits budgétaires à titre de ministre de la jeunesse.

question des frais de scolarité cesse d'être un enjeu récurrent suite à la suite de l'étude des crédits avant de renaître lors la saison parlementaire subséquente.

Les travaux parlementaires de l'automne 2011 sont ainsi témoins d'un changement de paradigme. Si l'enjeu relève encore de la hausse des droits de scolarité, le débat quitte les commissions afin de s'inscrire dans les affaires quotidiennes de la Chambre. Ainsi, l'opposition officielle talonne le gouvernement sur cet enjeu par l'entremise de quelques questions orales durant le mois de septembre et d'octobre. Celles-ci sont avancées par Marie Malavoy qui a recours à des histoires personnelles d'étudiants afin d'illustrer les effets perçus de la hausse sur la classe moyenne⁴⁹. Toutefois, ces interrogations restent somme toute ponctuelles et il faut attendre le mois de novembre avant que la hausse soit abordé sérieusement dans les débats de l'Assemblée. Le 10 novembre 2011, les associations étudiantes organisent un premier mouvement de débrayage qui touche plus de 200 000 étudiants, soit près de la moitié de la population estudiantine du Québec. Au cours de cette journée, les étudiants et leurs alliés politiques organisent des marches dans de nombreuses villes québécoises, de Montréal à Sherbrooke⁵⁰. La semaine précédant cette journée de contestation est l'occasion pour l'opposition officielle de porter ce dossier en Chambre. Ainsi, on recense deux questions orales⁵¹, l'une à l'intention du premier ministre et l'autre pour la ministre de l'Éducation pour les journées du 9 et du 10 novembre. Ces échanges rapides ne sont que le prélude aux deux débats plus substantiels qui se tiennent au courant de cette même semaine.

En prévision du mouvement de débrayage étudiant, le Parti québécois présente, le mercredi 9 novembre, une motion aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Le débat de deux heures qui s'ensuit constitue le premier forum d'échanges dans lequel l'ensemble des partis politiques représentés en Chambre peuvent simultanément

⁴⁹ Journal des Débats, 20 septembre 2011, n°41, pp. 2450-2451 ; 26 octobre 2011, n°54, p. 3019.

⁵⁰ Radio-Canada. 9 novembre 2011. *Les étudiants se font entendre à Montréal*. [en ligne]

⁵¹ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, pp.3202-3204 ; n°61, 10 novembre 2011, ; n°61, p. 3252.

prendre position sur la question de la hausse. Le libellé de cette « motion du mercredi »⁵² déposée par Marie Malavoy va comme suit :

Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral qu'il renonce à la hausse des frais de scolarité annoncée pour l'automne 2012; qu'il gèle les frais de scolarité jusqu'à la tenue d'un sommet sur l'enseignement supérieur et l'adoption d'une loi-cadre sur les droits de scolarité et les autres frais afférents qui visera à diminuer l'endettement étudiant, qui tiendra compte de la capacité de payer des étudiants et qui préservera l'accessibilité économique et l'accessibilité régionale.⁵³

Afin de défendre cette motion, la députée de Taillon peut, pour une première fois à l'Assemblée nationale, reprendre la position adoptée par les membres du Parti québécois au cours de leur 26^e congrès national d'avril 2011⁵⁴. Dans le cadre de cette motion, la position du Parti québécois est synthétisée par la députée à l'aide de dix points⁵⁵. Ces dix points constitueront les grandes lignes des interventions de l'opposition officielle au cours des mois suivants. Cet argumentaire se résume succinctement comme suit :

1. La hausse constitue un bond démesuré afin de rattraper en cinq ans plus de quatre décennies de gel des frais de scolarité.
2. Il s'agit d'un mauvais signal aux étudiants qui voudraient étudier.
3. Cette hausse aura un effet délétère sur l'endettement étudiant.
4. Cette hausse aura un impact négatif sur la vie des jeunes familles.
5. Malgré sa bonification, l'aide financière ne sera pas accessible à tous.
6. C'est la classe moyenne qui portera le fardeau de payer cette augmentation.
7. Cette mesure réduira le nombre d'inscriptions universitaires.
8. Il s'agit d'un désinvestissement de l'État dans le financement universitaire.
9. Une façon équitable de financer les études universitaires est de faire payer les gens après leurs études grâce à l'impôt progressif.
10. Cette mesure s'appuie et renforce une conception individualiste de la société.

Face cette nouvelle position, les représentants du Parti libéral reprennent les grandes lignes tracées par le ministre des Finances au cours du printemps 2011 : le réinvestissement en éducation, la bonification de l'aide financière, la comparaison avec le reste du Canada, l'amélioration de la gestion de l'université et le fait que cette

⁵² Période de deux heures réservée aux débats portant sur une motion d'un député de l'opposition. À l'exception des périodes de travaux intensifs, ce débat a lieu au cours des affaires du jour de la séance du mercredi, d'où l'appellation de « motion du mercredi » (« Affaires inscrites par les députés de l'opposition », Encyclopédie du parlementarisme québécois (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 15 décembre 2017)

⁵³ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, p.3215.

⁵⁴ Parti Québécois. *Programme du Parti québécois*, [en ligne]

⁵⁵ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, pp.3216-3217.

mesure est une décision juste et responsable. La ministre de l'Éducation profite de son temps de parole pour attaquer encore une fois l'ambiguïté de la position péquiste de même que les divergences internes au Parti québécois en citant les positions en faveur d'une augmentation des droits de scolarité prises par certains députés au cours des années précédentes⁵⁶.

L'ADQ, par l'entremise de François Bonnardel, se positionne contre le gel des frais de scolarité et en faveur d'une hausse. Afin que celle-ci soit pertinente et acceptable, elle devrait minimalement être du niveau de l'indexation⁵⁷. De son côté, Québec solidaire, représenté par Amir Khadir, fait toujours valoir l'existence d'un droit à l'éducation dans les sociétés développées et démocratiques et prend donc une position en faveur de la gratuité comme appliquée dans les pays d'Europe du Nord⁵⁸.

Le 11 novembre, l'opposition officielle interpelle la ministre de l'Éducation sur la question de la hausse et s'ensuit un nouveau débat. Les protagonistes de ce nouvel échange sont essentiellement les mêmes du côté du gouvernement et de l'opposition. Si le débat aborde de nombreux aspects de la hausse, la discussion sur l'accessibilité reste la pomme de discorde entre les deux formations politiques. Les députés ministériels maintiennent les effets mineurs de la mesure sur la fréquentation universitaire ou même l'absence de corrélation entre frais de scolarité et fréquentation universitaire alors que le Parti québécois affirme que cette hausse aura une incidence négative sur le taux de diplomation universitaire québécois⁵⁹.

Au cours du mois des semaines suivantes, l'enjeu se déplace cependant sur la question de la stratégie de communication du gouvernement. En effet, les trois questions orales posées par la députée de Taillon nous apprennent que le gouvernement a acheté des mots clefs sur Google, dont notamment « Fédération étudiante universitaire du Québec », « Fédération étudiante collégiale du Québec » et « grève étudiante ». Selon la députée, ces mots clefs renverraient à un site gouvernemental expliquant les mérites de la hausse des droits de scolarité

⁵⁶ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, pp.3220-3221.

⁵⁷ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, pp.3221-3222.

⁵⁸ Journal des Débats, 9 novembre 2011, n°60, p.3228.

⁵⁹ Journal des Débats, 11 novembre 2011, CEE-22, pp. 1-18.

universitaire⁶⁰. Afin de justifier cette décision, la ministre de l'Éducation fait référence aux recommandations du comité consultatif sur l'aide financière qui lui a suggéré de faire un plan de communication afin d'expliquer les bienfaits de l'éducation tout en décrivant les programmes d'aide financière. Par ailleurs, au cours des échanges successifs, la ministre rétorque cependant que, malgré les affirmations de la députée du PQ, les mots clefs ne renvoient pas automatiquement au site du gouvernement⁶¹.

Après le 22 novembre, l'attention politique se détourne complètement de ce conflit naissant et on ne retrouve plus de travaux parlementaires se penchant spécifiquement sur la hausse des droits de scolarité. L'enjeu central du débat de ces derniers mois fut donc la question de l'accessibilité, plus spécifiquement celle des étudiants issus de la classe moyenne qui ne pourront pas nécessairement profiter de la bonification de l'aide financière. Face à cet enjeu, les deux camps parlementaires s'articulent de la façon suivante : d'un côté, on retrouve l'ADQ et le PLQ qui sont tous deux en faveur de la hausse tandis que le PQ et QS s'y opposent. Par ailleurs, on remarque que, bien qu'il soit au pouvoir, le Parti libéral n'hésite pas à apostropher l'opposition officielle pour connaître sa position sur cet enjeu, une tactique qui se poursuivra au courant de la grève.

PENDANT LA GRÈVE

Methodologie

Bien que la littérature n'en rapporte que des bribes, la grève étudiante est à la source de nombreux débats parlementaires au cours de la session d'hiver 2012. Ceux-ci se sont manifestés à travers l'utilisation de divers outils parlementaires, allant de la déclaration de député⁶² à la motion de censure⁶³ en passant par la motion sans préavis⁶⁴. Loin d'être le domaine exclusif de la Chambre, ce sujet s'est aussi immiscé à l'ordre du jour dans les différentes commissions parlementaires⁶⁵. Cependant, le débat

⁶⁰ Journal des Débats, 15 novembre 2011, n°62, pp. 3270-3272.

⁶¹ Journal des Débats, 16 novembre 2011, n°63, p. 3302.

⁶² Journal des Débats, 16 février 2012, n°78, p. 3861 ; 5 avril 2012, n°93, p.5658.

⁶³ Journal des Débats, 28 février 2012, n°82, pp. 4019-4041.

⁶⁴ Journal des Débats, 26 avril 2012, n°99 p. 5855 ; 15 mai 2012, n°106, p. 6184.

⁶⁵ Journal des Débats, 19 avril 2012, CCE-35, pp.11-44 ; 28 mars 2012, CFP-64, pp. 5-7 ; 26 avril 2012, CI-86, pp. 5-9, etc.

parlementaire le plus intense et le plus long concernant ce conflit reste toutefois celui entourant l'adoption de loi 12⁶⁶, ladite loi spéciale, le 18 mai 2012. Adoptée au cours d'une séance extraordinaire, cette loi a permis à une multitude de députés de prendre position publiquement sur le conflit pendant de nombreuses heures. Bien qu'il serait pertinent de faire un compte-rendu de l'ensemble de ces débats, la limitation d'espace et de l'objectif qui anime ce travail nous poussent à adopter une méthode spécifique. Ainsi, il est plus aisé de faire une description des débats parlementaires sur le conflit en analysant l'ensemble des périodes des questions et des réponses orales concomitantes au conflit étudiant. Ces questions nous permettront de reprendre les arguments avancés par les parlementaires tout au long du conflit afin d'analyser les dynamiques et les évolutions.

La période des questions et des réponses orales est une rubrique des affaires courantes au cours de laquelle les députés de l'opposition ont l'occasion d'interroger oralement les ministres en Chambre pendant 45 minutes. Bien que ne faisant pas partie des débats parlementaires *stricto sensu*⁶⁷, les échanges animés entre les membres de l'Assemblée nationale permettent d'avoir un cliché quotidien des priorités de la Chambre tout en ayant une des positions des forces politiques face à l'actualité. Par ailleurs, elle permet de comprendre à la fois la position des députés formant l'opposition par les questions posées de même que celles des principaux membres de l'exécutif grâce à leurs réponses à ces mêmes questions.

Afin de comprendre la teneur des débats à l'Assemblée nationale, nous procéderons en deux temps. D'une part, il sera question d'une analyse générale afin de mesurer l'intensité du conflit de même que son importance pour les différentes formations politiques. Celle-ci sera par la suite soutenue par une synthèse dans le temps sur la nature des interventions et l'évolution des positions tout au long du conflit étudiant.

⁶⁶ Journal des Débats, jeudi 17 mai 2012, n°109.

⁶⁷ Dans une définition stricte, les débats parlementaires font référence aux échanges lors de la période des affaires du jour de l'Assemblée nationale.

Analyse des périodes des questions et des réponses orales

C'est par l'analyse des périodes de questions s'étendant du 14 février au 15 juin 2012 que l'on constate que le conflit étudiant a occupé une place centrale dans les débats parlementaires. En effet, 93 des 428 questions principales⁶⁸ posées (21,5 %) durant cette période concernaient directement la hausse des frais de scolarité ou le conflit étudiant. Aucun autre enjeu abordé lors de ces périodes, que ce soit l'exploitation de ressources naturelles, le développement du Plan Nord, la grève dans les CPE ou bien encore les nombreuses allégations de corruption, ne se rapproche un tant soit peu de l'importance de cette crise politique. Les différents partis politiques ont généralement accordé un poids égal à cet enjeu, malgré leur disparité de représentation en chambre⁶⁹. En fonction du nombre total de questions respectif, 20 % des questions de la Coalition avenir Québec (CAQ) concerne ce sujet tandis que cette proportion s'élève à 20,8 % pour le Parti québécois et 25 % pour Option nationale (ON). Seul le député de Québec solidaire se démarque avec une proportion atteignant les 50 %. Cependant, étant donné que le député indépendant n'a pu poser que six questions au courant de la grève, il serait difficile d'inférer une quelconque tendance à partir de ce résultat ou celui d'ON.

Or, malgré cette similarité, le traitement du conflit étudiant par ces groupes politiques reste toutefois distinct. Dans un premier temps, on remarque que, sur le fond de l'argumentaire, les questions de Québec solidaire⁷⁰ et d'Option nationale⁷¹ sont différentes malgré un objectif commun. Ainsi, si les deux partis défendent la gratuité scolaire, les deux représentants de ces partis ont des approches différentes pour traiter ce conflit. Bien que de nombreux groupes parlementaires mentionnent la violence, particulièrement celle des manifestants, Québec solidaire est le seul groupe à traiter de

⁶⁸ « Première question posée par un député sur un sujet donné au cours de la période des questions et réponses orales de chaque séance de l'Assemblée nationale. Chaque question principale peut faire l'objet d'une ou de plusieurs questions complémentaires. ». (« Question principale », Encyclopédie du parlementarisme québécois, Assemblée nationale du Québec, 20 juin 2016.)

⁶⁹ En date du 14 février 2012, la composition de la Chambre était la suivante : 64 députés libéraux, 44 députés du Parti québécois, 9 députés de la Coalition Avenir Québec, 5 députés indépendants, un député d'Option nationale et un député de Québec solidaire. Les seuls deux groupes parlementaires reconnus comme groupes parlementaires par l'Assemblée nationale sont le Parti libéral, qui constitue le gouvernement, et le Parti québécois, qui agit à titre d'opposition officielle.

⁷⁰ Journal des Débats, 19 avril 2012, n°96 ; 15 mai 2012, n°106; 17 mai 2012, n°109.

⁷¹ Journal des Débats, 9 mai 2012, n°104.

la violence policière comme un problème. En critiquant la position du gouvernement, ce parti propose, de façon presque systématique, d'autres solutions au sous-financement universitaire, notamment la taxation de l'industrie, les compagnies minières et les institutions financières. L'unique intervention du chef d'ON et député indépendant, Jean-Martin Aussant, relève moins d'une logique de confrontation envers le gouvernement en place. Pour sa part, il propose la mise en place d'une commission parlementaire d'urgence sur le sujet pour mener des consultations afin d'entendre véritablement tous les points de vue sur le financement universitaire.

De leur côté, les députés caquistes⁷² ne peuvent se prévaloir d'une position⁷³ aussi claire face au gouvernement. En effet, d'un point de vue idéologique, ce parti partage les convictions du gouvernement sur la hausse des droits de scolarité de même que sur l'illégitimité du mouvement de débrayage étudiant. Bien que la CAQ tente d'adopter une position critique à l'encontre du PLQ tout au long du conflit, les députés ministériels vont profiter de leurs questions pour souligner la proximité de leur position et faire la promotion de l'action gouvernementale. Cependant, il serait malhonnête d'affirmer qu'il n'existait pas de divergence entre ce parti et le gouvernement au courant de ce conflit. La CAQ a ainsi profité de ses questions orales pour demander l'intervention directe du premier ministre dans les négociations avec les fédérations étudiantes en plus de revendiquer la désignation d'une date butoir pour l'annulation de la session d'hiver au courant du printemps.

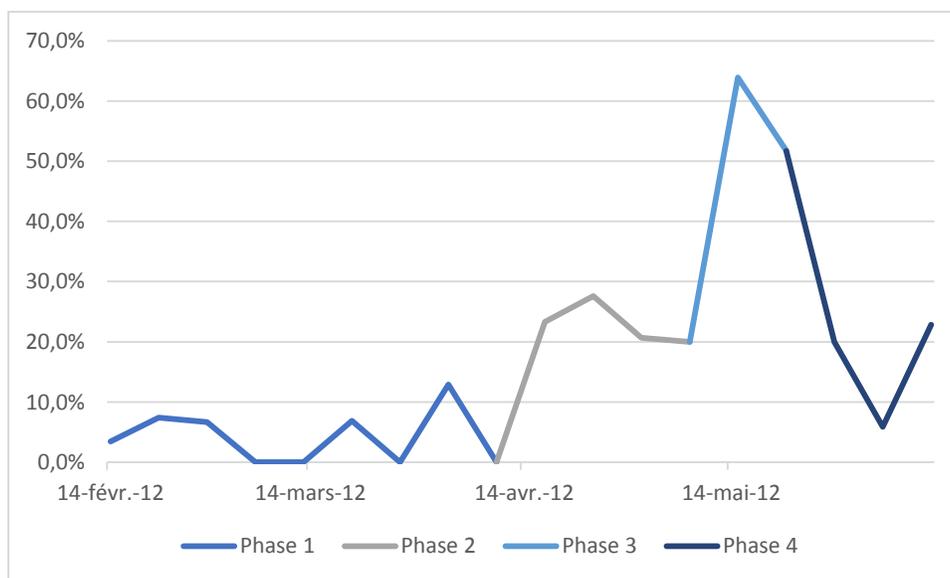
Bien qu'on puisse déterminer les grandes lignes de l'orientation d'ON, de QS et de la CAQ à partir de leurs interventions en Chambre, leur statut de député indépendant limite leurs interventions à quelques questions sporadiques au courant de la grève. Il nous est donc impossible d'avoir recours uniquement à ces parlementaires afin de produire une analyse complète de l'évolution du conflit. Ce n'est pas le cas du Parti québécois qui, à titre d'opposition officielle, constitue le seul groupe parlementaire en Chambre, à l'exception du gouvernement. Cette particularité nous permet donc de

⁷² Le 14 février 2012, la fusion de l'Action démocratique du Québec (ADQ) et de la Coalition avenir Québec (CAQ) devient effective en vertu de l'avis acheminé chez le Directeur général des élections du Québec.

⁷³ Journal des Débats, 26 avril 2012, n°99; 1 mai 2012, n°100; 10 mai 2012, n°105; 15 mai 2012, n°106; 16 mai 2012, n°108; 17 mai 2012, n°109; 22 mai 2012, n°110; 5 juin 2012; n°116.

produire une analyse dans le temps qui permet de voir le traitement du conflit du côté de l'opposition et du gouvernement. À la lecture de ces questions, on remarque que, loin d'être statique, le débat concernant la grève étudiante varie en intensité, mesuré en fréquence des questions, tout au long de cette période. Par ailleurs, au-delà d'une mesure quantitative, le contenu des questions évolue dans le temps en réaction aux différents épisodes de la grève. A l'aide de ces deux caractéristiques, on peut donc proposer quatre phases distinctes du conflit afin de mieux appréhender la diversité des interventions. Ces phases débutent et s'achèvent à des moments précis du conflit étudiant, ont des degrés d'intensité propres et se concentrent sur des enjeux spécifiques. Ces phases permettent aussi de voir l'évolution du traitement de la symbolique du carré rouge par le PLQ. On retrouve donc une phase de basse intensité qui s'étire du 14 février au 17 avril, puis une phase d'intensité modérée du 17 avril au 15 mai. Le débat parlementaire atteint alors son apogée du 15 au 29 mai. La dernière phase marque le déclin de ce débat et s'étire du 29 mai au 14 juin. La figure 1 permet de capturer visuellement et aisément les quatre phases à partir de la fréquence hebdomadaire des questions orales portant sur cet enjeu dans les débats.

Figure 1. Proportion des questions orales concernant le conflit étudiant par semaine⁷⁴



⁷⁴ Les semaines sans question sur la grève sont des semaines sans travaux parlementaires.

Quatre phases du conflit

Phase I : Basse intensité (14 février – 17 avril)

Les périodes des questions orales se déroulant entre le 14 février et le 17 avril constituent une phase que l'on pourrait qualifier de basse intensité⁷⁵. Les questions sur le conflit étudiant ne reviennent que quelques fois par semaine et se classent rarement au début de la période de questions⁷⁶. Majoritairement portées par la porte-parole en éducation de l'opposition officielle, Marie Malavoy, elles sont animées par deux objectifs : que le gouvernement annule tout simplement la hausse ou qu'il amorce un dialogue avec les étudiants. Ponctuellement, les représentants du Parti québécois prennent soin de rappeler les principaux événements de la grève (manifestations devant l'Assemblée nationale, diverses marches à travers le Québec...) ou bien le nombre de grévistes pour appuyer ses propos. Il faut cependant noter qu'aucun député ne fait référence à la manifestation du 22 mars 2012, la plus importante manifestation dans l'histoire du Canada, durant cette période.

Afin de répondre à ces accusations, le gouvernement, par l'entremise de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, reprend les grandes lignes de son argumentaire afin de défendre sa décision. On remarque que trois mots clefs deviennent récurrents dans le discours gouvernemental pour caractériser la hausse des droits de scolarité : responsable, raisonnable et juste. Par ailleurs, loin de se cantonner uniquement dans une position défensive, les échanges subséquents permettent au gouvernement d'insinuer que la position du Parti québécois est ambiguë. Le parti au pouvoir rappelle encore que la cheffe de l'opposition officielle et le député de Richelieu ont tous deux déjà appuyé un dégel des frais dans le passé. Il interroge le PQ pour savoir quelle alternative le Parti québécois offre aux étudiants et au reste de la

⁷⁵ Journal des Débats, 14 février 2012, n°76, pp. 3781-3783 ; 21 février 2012, n°79, pp. 3903-3905 ; 23 février 2012, n°81, pp. 3976-3977 ; 1 mars 2012, n°84, pp. 4125-4127 ; 20 mars 2012, n°85, pp. 4165-4166 ; 21 mars 2012, n°86, pp. 5289-5290 ; 22 mars 2012, n°87, pp.5390-5391; 27 mars 2012, n°88, pp 5436-5437 ; 28 mars 2012, n°89. pp. 5499-5500 ; 29 mars 2012, n°90, pp. 5549-5550 ; 4 avril 2012, n°92 pp. 5615-5616; 5 avril 2012, n°93, pp. 5665-5666.

⁷⁶ Les premières questions de la période sont généralement des joutes entre le chef de l'opposition officielle et le gouvernement et sont généralement les échanges les plus suivis de cet exercice.

population du Québec. Ce leitmotiv gouvernemental, qui s'est développé depuis plusieurs mois, évolue cependant dès le 20 mars lorsqu'un groupe d'étudiants instaure un blocage du pont Champlain qui relie Montréal à la Rive-Sud. À la suite à cet événement, le gouvernement étend sa critique pour accuser plus généralement le PQ de soutenir le gel des droits de scolarité de même que le mouvement de grève. Face à ces positions qualifiées d'irresponsables, le gouvernement libéral affirme se distinguer de l'opposition en condamnant clairement le boycottage des cours de même que les actions de perturbation organisées par les étudiants, dont le fameux blocage du pont. Sur la question du carré rouge, il est bon de noter que la ministre commence à remettre en question le port du carré rouge des membres de l'opposition dès le 4 avril. À cette époque, elle fait de ce symbole l'emblème des divergences au sein du parti souverainiste concernant la hausse des droits de scolarité. En effet, certains députés de ce parti ne portent pas ce symbole au courant du conflit.

Phase II : Intensité moyenne (17 avril-15 mai)

La seconde phase⁷⁷, se déroulant du 17 avril au 15 mai, est caractérisé une intensification du débat, puisque la proportion des questions hebdomadaires double, et une accélération, puisque cette phase ne dure qu'un mois. Par ailleurs, les questions relevant de la grève deviennent plus importantes puisqu'elles sont posées de plus en plus tôt au courant de la période. L'enjeu des questions devient plus contentieux puisqu'on remarque des interventions de plus en plus fréquentes de la présidence afin de limiter les interruptions des différents parlementaires. L'intensification apparait aussi par la place de plus en plus centrale que prendront les chefs du gouvernement et de l'opposition officielle dans ces échanges.

Le 17 avril, la déclaration ministérielle du ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, marque le début de cette phase par l'introduction d'un nouveau thème dans les débats. Cette déclaration condamne la violence et l'intimidation du mouvement étudiant, nouvel argument du PLQ qui deviendra central pour la suite du conflit. Du côté

⁷⁷ Journal des Débats, 17 avril 2012, n°94, pp. 5721-5722; 18 avril 2012, n°95, pp. 5752-5754; 19 avril 2012, n°96, pp. 5775-5776; 24 avril 2012, n°97, pp. 5798-5799; 26 avril 2012, n°99, pp. 5841-5843; 1 mai 2012, n°100, pp. 5864-5866; 2 mai 2012, n°101, pp. 5932-5935; 3 mai 2012, n°102, pp. 5991-5992; 8 mai 2012, n°103, pp. 6039-6040; 9 mai 2012, n°104 pp. 6091-6093; 10 mai 2012, n°105, pp. 6140-6141

de l'opposition officielle, les questions s'intéressent de moins en moins à la justification de la hausse pour se recentrer vers la nécessité d'un dialogue entre les fédérations étudiantes et les autorités. En effet, tout en condamnant la violence étudiante liée au conflit, les représentants du PQ font porter une partie de la faute au gouvernement. C'est sa gestion du dossier qui serait en partie responsable de des dérapages et des débordements. Compte tenu de leur perception négative du travail de la ministre de l'Éducation, les représentants de l'opposition vont progressivement interpeler le premier ministre afin qu'il agisse directement dans ce dossier.

Les rencontres avec les fédérations étudiantes du 4 et du 15 avril vont cependant permettre au gouvernement d'affirmer que le dialogue est ouvert avec les associations étudiantes tout en maintenant une position ferme concernant la hausse des frais. Au cours de la semaine du 1^{er} mai, le Parti québécois change de stratégie et, au lieu de réclamer l'intervention du premier ministre, préfère demander au gouvernement de faire appel à un médiateur afin de résoudre le conflit. L'échec des négociations la semaine suivante va cependant ramener le Parti québécois à demander aux deux camps de retourner à la table des négociations. Face à ces constantes demandes de dialogue avec les fédérations étudiantes et les échecs successifs des négociations avec celles-ci, le gouvernement va systématiquement répéter que la hausse des frais de scolarité est la décision d'un gouvernement démocratiquement élu suite à un débat d'une vingtaine d'années. Par ailleurs, d'un point de vue tactique, les deux partis vont recourir de plus en plus à des opinions émises par des figures anciennement affiliées à ces groupes politiques afin de délégitimer leur position actuelle, dont notamment Claude Castonguay⁷⁸ du côté du gouvernement en plus de Lucien Bouchard⁷⁹ et Joseph Facal⁸⁰ pour confronter l'opposition.

Au cours de cette période, la symbolique du carré rouge évolue du côté gouvernemental. Si celui-ci sert au départ à illustrer les dissensions au sein du Parti

⁷⁸ Claude Castonguay fut député du Parti libéral et ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social de 1970 à 1973

⁷⁹ Lucien Bouchard fut député du Parti québécois et premier ministre du Québec de 1996 à 2001

⁸⁰ Joseph Facal fut député du Parti québécois de 1994 à 2003, adjoint parlementaire du premier ministre de 1996 à 1998, ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes de 1998 à 2002 et ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de 2001 à 2002 et président du Conseil du trésor de 2002 à 2003.

québécois concernant la hausse, les députés du Parti libéral, avec Jean Charest en tête, lie progressivement le port du carré rouge à un soutien indéfectible au « boycott » des étudiants, associant ainsi le Parti québécois au grabuge de la grève. Selon les députés ministériels, en arborant ce symbole, l'opposition officielle est donc en faveur des grévistes et s'oppose donc à un retour en classe. Ce nouveau sens évolue aussi à partir du 1^{er} mai. En effet, c'est à partir de cette journée que le carré rouge devient le symbole de l'atteinte au droit de l'éducation et contre la libre circulation pour le Parti libéral. Aux différentes significations péjoratives que lui accorde les Libéraux, la cheffe du Parti québécois définit plutôt le symbole qu'elle arbore comme celui de ceux étant en faveur de l'éducation, la justice sociale et l'équité.

Phase III : Apex (15-29 mai)

La troisième phase⁸¹ se caractérise à la fois par sa brièveté, s'étendant seulement sur deux semaines, et son intensité. C'est entre le 15 et le 29 mai que la crise connaît son apogée dans les débats parlementaires. La grève étudiante devient alors l'enjeu principal des échanges comme nous permet de le constater un rapide coup d'œil à la figure 1.

Cette période commence donc avec le dépôt de la lettre de démission de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. Après les remarques d'usages, les membres de l'opposition ne tardent pas à appeler à l'intervention directe du premier ministre dans les négociations, et ce, malgré la nomination de Michelle Courchesne au poste de ministre de l'Éducation. C'est à cette époque que Jean Charest va systématiser la référence au port du carré rouge de la cheffe du Parti québécois. Cette référence prend le plus souvent la forme d'un préambule à ses réponses. Peu importe le libellé de la question de Pauline Marois, Jean Charest fait irrémédiablement mention du fait qu'elle porte le carré rouge afin de miner la crédibilité de la cheffe de l'opposition officielle. Face à cette tactique rhétorique, la cheffe péquiste développe l'expression de « carré de la honte » afin de qualifier les positions du premier ministre et de son gouvernement. Le 17 mai marque un moment décisif dans les débats puisque c'est au cours de cette

⁸¹ Journal des Débats, 15 mai 2012, n°106, pp. 6176-6177; 16 mai 2012, n°108, p. 6281-6282; 17 mai 2012, n°109, pp. 6289-6290; 22 mai 2012, n°110, pp. 6454-6457; 23 mai 2012, n°111, pp. 6493-6494; 29 mai 2012, n°113, pp. 6559-6561; 30 mai 2012, n°114, pp. 6605; 31 mai 2012, n°115, pp. 6660-6661

journée que le gouvernement décide d'appeler la tenue d'une séance extraordinaire afin de faire voter le projet de loi 78 intitulé *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*. Les deux périodes de questions de cette journée, l'une lors de la séance ordinaire et l'autre lors de la séance extraordinaire, amènent les autres partis, malgré des idéologies et des intérêts distincts, à partager un argumentaire commun. Ceux-ci appellent le gouvernement à des négociations avec les représentants étudiants présents dans les tribunes ou bien encore au recours à un médiateur comme l'ont exprimé de nombreux acteurs de la société civile, dont notamment le Barreau du Québec. Après une vingtaine d'heures de débats consécutives, l'Assemblée nationale adopte finalement le projet de loi le vendredi 18 mai en fin d'après-midi.

Débutant le 100^e jour de la grève, la semaine suivante est témoin de questions concernant la nouvelle loi et de ses effets juridiques et politiques. Le PQ associe la nouvelle loi à une atteinte aux droits et libertés de l'ensemble de la population, notamment en faisant référence aux nombreuses critiques qui ont émergé de la société civile. C'est dans ce contexte que Véronique Hivon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Justice, fait son entrée dans les échanges en remettant en question la constitutionnalité et la cohérence de la loi. De son côté, le gouvernement, notamment le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, soutiendra que cette loi reconnaît le droit fondamental à l'éducation en permettant aux étudiants désirant étudier d'avoir accès à leurs cours. Sur la question de la liberté d'expression et du droit de manifester, le gouvernement assure que la loi ne fait que les baliser compte tenu de la situation. Après avoir demandé à de nombreuses reprises au gouvernement comment il envisage de mettre véritablement fin au conflit, l'opposition redemande l'intervention directe du premier ministre dans les négociations avec les associations étudiantes.

Phase IV : Déclin (29 mai-14 juin)

La quatrième phase⁸² inaugure le déclin progressif de l'enjeu étudiant au sein des débats parlementaires. Elle débute lorsque le premier ministre accepte finalement de rencontrer les représentants des fédérations étudiants le 31 mai 2012. Cependant, cette intervention directe de Jean Charest n'a pas l'effet escompté et, quelques jours plus tard, les négociations aboutissent de nouveau à un cul-de-sac. L'opposition officielle demande alors au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire afin de mettre fin à la crise. De leur côté, les députés du PLQ persistent à défendre leur position tout en associant le PQ au port du carré rouge ainsi qu'à des hausses d'impôt.

La dernière semaine de la session voit émerger une nouvelle dynamique de la joute parlementaire. C'est à ce moment que le Parti québécois met la main sur un document *PowerPoint* qui aurait été utilisé au Palais Montcalm pour une rencontre du Parti libéral. Selon l'opposition officielle, ce document, présentant une stratégie pour les prochaines élections, indique donc que le Parti libéral aurait instrumentalisé le conflit étudiant afin de polariser la société québécoise entre le gouvernement libéral, représentant l'ordre et l'économie, au PQ, que l'on identifie comme étant le « référendum et la rue ». Cette accusation est rejetée par le premier ministre qui nie avoir voulu faire prolonger le conflit, mais qui poursuit son association entre le parti d'opposition et la rue. C'est sur cette question que la session parlementaire se clôt, laissant la question étudiante en suspens pour la saison estivale.

Marquant le déclin de l'enjeu étudiant, cette phase est également caractérisée par l'aboutissement de la transformation de la symbolique libérale du carré rouge. En effet, on apprend le 12 juin lors d'une intervention du député péquiste Maka Kotto que la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, a associé le carré rouge à la violence et l'intimidation. Dans cette perspective, porter le carré rouge reviendrait donc à cautionner les débordements et les actes criminels. Si le PQ tente d'obtenir des excuses officielles de la ministre pour cette association, celle-ci centre plutôt sa réponse sur le fait que les actions des casseurs sont inadmissibles dans une société

⁸² Journal des Débats, 5 juin 2012, n°116, pp. 6686-6687; 12 juin 2012, n°120, pp. 6802-6805; 13 juin 2012, pp. 6850-6852; 14 juin 2012, n°122, pp.6906-6908

démocratique et qu'il est du devoir de tous de se dissocier de la violence. Du point de vue libéral, le carré rouge a donc successivement signifié la divergence au sein du Parti québécois, l'appui au gel des droits de scolarité, au mouvement de débrayage pour finalement devenir le symbole de la violence et de l'intimidation. Entre tactique et symbolique, cette évolution reflète bien l'évolution du conflit vue à travers les débats de la Chambre.

APRÈS LA GRÈVE

Fin du conflit étudiant

La suspension des travaux parlementaires a coïncidé avec une accalmie relative du mouvement étudiant durant l'été 2012. Si la CLASSE commence une tournée du Québec et que quelques manifestations nocturnes ponctuent la saison estivale, la mobilisation populaire à l'encontre de la hausse des frais s'étiole au courant des semaines suivantes. Le 1^{er} août, le premier ministre Jean Charest demande au lieutenant-gouverneur du Québec de dissoudre l'Assemblée nationale, déclenchant par la même occasion des élections générales. Bien que la question de l'économie soit centrale dans son discours, la crise étudiante est très présente dans la justification de sa décision. Affirmant que « maintenant, c'est au tour de la majorité silencieuse de parler », le chef du Parti libéral se positionne comme seul défenseur du droit de l'éducation et condamne les actes d'intimidation et de vandalisme qu'aurait commis le mouvement étudiant⁸³. Les jours suivants sont témoins d'une succession rapide de décisions au sein des différentes associations étudiantes. Ainsi, le 9 août 2012, l'un des deux porte-paroles de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, démissionne⁸⁴ tandis que la vaste majorité des associations étudiantes votent pour un retour en classe au courant des semaines suivantes, conformément aux calendriers prévus de la loi 12⁸⁵.

Les 40^e élections générales entraînent la reconfiguration des forces politiques au sein de l'Assemblée nationale selon les proportions suivantes : 54 députés péquistes,

⁸³ Lili Boisvert. « Jean Charest interpelle la majorité silencieuse ». *Radio-Canada*, 1^{er} août 2012, [en ligne]

⁸⁴ Paul Journet. « CLASSE: Gabriel Nadeau-Dubois démissionne ». *La Presse*, 9 août 2012, [en ligne]

⁸⁵ Gabrielle Duchaine . « Plusieurs cégeps votent pour le retour en classe » . *La Presse*, 13 août 2012. [en ligne]

50 députés libéraux, 19 députés caquistes ainsi que deux parlementaires solidaires⁸⁶. Bien que cette élection estivale entraîne la fin du gouvernement Charest, le nouveau gouvernement formé par le Parti québécois ne peut revendiquer une majorité parlementaire. Compte tenu des positions qu'elle avait tenues au courant du printemps précédent, la nouvelle première ministre Marois annonce toute de même une série de mesures relatives à l'enseignement supérieur. Ainsi, le 20 septembre, Pauline Marois annonce l'annulation de la hausse prévue des droits de scolarité de même que l'abrogation par décret des principaux éléments de la loi 12⁸⁷. C'est lors de cette annonce que le gouvernement prévient la tenue d'un sommet sur l'éducation postsecondaire afin de déterminer les droits de scolarité⁸⁸. L'exercice s'effectue dans une sérénité relative, notamment en comparaison avec la rencontre organisée par le gouvernement libéral de 2010. Il permet aussi au Parti québécois de mettre en place une solution mitoyenne entre la revendication d'un gel et les demandes rectorales pour une augmentation substantiel des droits de scolarité, c'est-à-dire l'indexation de ceux-ci.

Pistes de réflexion

Que retenir de cette synthèse? On remarque dans un premier temps que le débat sur la hausse des frais de scolarité à l'Assemblée nationale est négligeable avant février 2012. Nonobstant des interventions sporadiques en commission et quelques débats en Chambre au mois de novembre 2011, les oppositions n'ont pas fait de cet enjeu un cheval de bataille avant que les étudiants n'entament leur débrayage. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'opposition officielle n'était pas opposée au principe d'une hausse des droits de scolarité. Par ailleurs, les échanges entre les députés ont très peu porté sur le fond de la question, c'est-à-dire la mission de l'enseignement supérieur au Québec, et étaient surtout caractérisés par des attaques partisans. Cette tendance s'est exacerbée au courant du conflit alors que le débat parlementaire entourant la grève étudiante est véritablement devenu un dialogue de sourds. Ces deux réalités, un relatif désintérêt avant 2012 et un ton très partisan au

⁸⁶ Directeur général des élections du Québec. « Les élections générales », [en ligne]

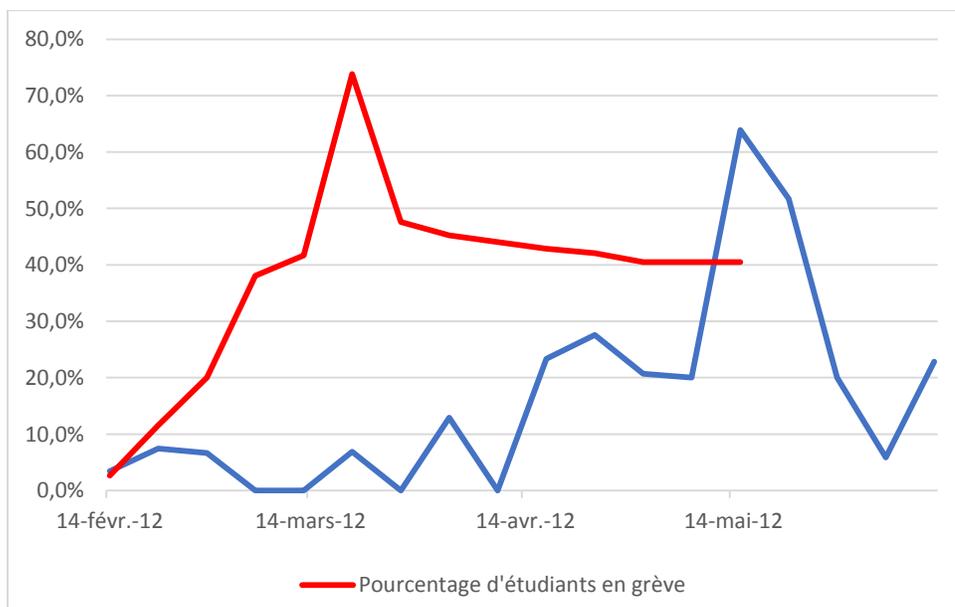
⁸⁷ L'article 36 de la loi 12 donne le pouvoir au gouvernement d'abroger la loi sans passer par l'Assemblée nationale.

⁸⁸ La Presse canadienne. « Droits de scolarité: Marois annule la hausse et une partie de la loi 78 ». *Le Devoir*, 20 septembre 2012. [en ligne]

cours de la grève, peuvent expliquer en partie le désintérêt des auteurs pour les débats qui se sont déroulés à l'Assemblée.

Au courant du conflit, on remarque aussi un certain décalage dans la temporalité politique des grévistes et celle des parlementaires. Si les étudiants se sont mobilisés rapidement afin de faire pression sur le gouvernement, les membres de l'opposition se sont saisis bien tardivement de cet enjeu. En effet, il faut attendre près de deux mois avant que les questions de l'opposition sur la grève étudiante deviennent hebdomadaires. Ainsi, si le pic de la grève s'est déroulé le 22 mars 2012 lorsque plus de 70 % des étudiants postsecondaires du Québec ont débrayé à l'occasion d'une manifestation nationale, l'apex de la crise au niveau parlementaire se situe plutôt lors de la semaine du 14 mai avec l'adoption de la loi spéciale, près de deux mois plus tard. Cette réalité devient des plus apparentes lorsqu'on compare la proportion des questions et la proportion des étudiants en grève dans un même graphique :

Figure 2. Proportion des questions orales concernant le conflit étudiant et proportion d'étudiants en grève par semaine⁸⁹

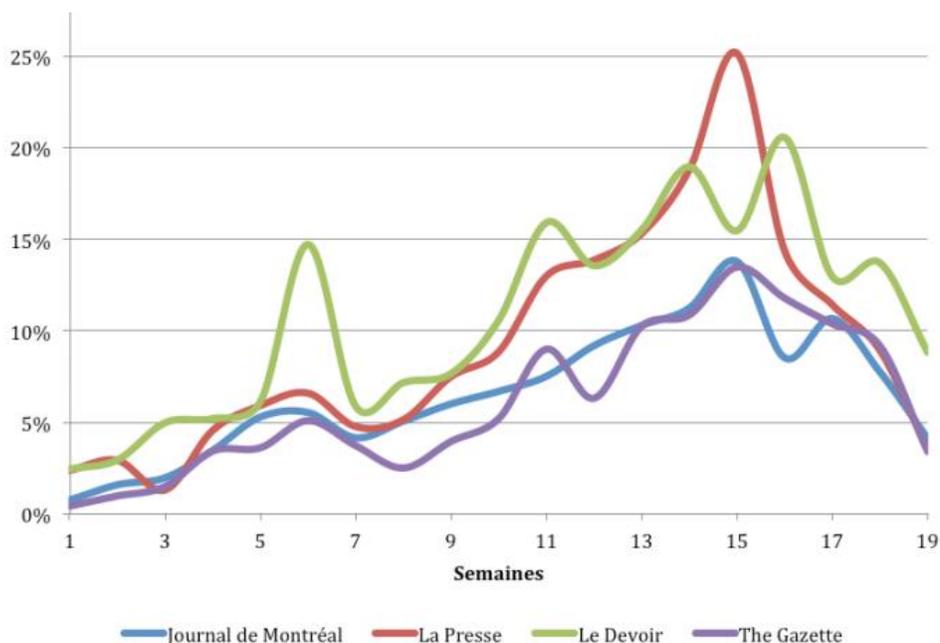


Peut-on proposer une explication pour le désintérêt des parlementaires pour cet enjeu? Une réponse se trouve peut-être dans les relations qu'entretiennent le politique

⁸⁹ Les nombres de grévistes sont issus de la chronologie que l'on retrouve dans Tremblay, Pierre-André, Michel Roche et Sabrina Tremblay, dir. *Le Printemps québécois : Le mouvement étudiant de 2012*, 2015, pp. 191-212

et la sphère médiatique au Québec. Un des constats de mon stage à l'Assemblée nationale est le rôle prépondérant que jouent les médias dans l'orientation des priorités politiques, particulièrement pour la période des questions. Au cours de mes recherches, je suis tombé sur une étude dirigée par Daniel Giroux et Sébastien du Centre d'études des médias. Au sein de celle-ci, on retrouve la figure suivante qui illustre la centralité du conflit étudiant dans la presse écrite montréalaise :

Figure 3. Évolution de la part du contenu rédactionnel que chaque quotidien a consacré à la crise étudiante, selon les semaines



Source: Daniel Giroux et Sébastien Charlton, *Les médias et la crise étudiante*, p.8

Étant donné que la première semaine correspondant au 14 février des figures précédentes, on constate que la 15^e semaine de ce tableau correspond à l'adoption de la loi spéciale. Donc, en comparant ce graphique aux figures de cet essai, on peut affirmer que la proportion de questions hebdomadaires en Chambre semble être fortement corrélée avec la part du contenu rédactionnel concernant la grève étudiante dans les médias. On peut donc poser l'hypothèse que c'est l'intérêt des médias pour le conflit qui a poussé les parlementaires à se pencher plus attentivement sur la question. En effet, l'essentiel du travail des parlementaires sur cet enjeu était basé, d'une manière ou d'une autre, sur le contenu des médias, que ce soit par les positions

défundues de certains chroniqueurs, les déclarations des certains ministres à l'extérieur du Parlement et sur le compte-rendu des évènements qui ont marqué la grève. Des recherches subséquentes devront être menées afin de voir si ce lien est véritablement causal. Cependant, à la lecture des débats, particulièrement ceux issus de la période des questions, on peut estimer que cette hypothèse est plus que plausible.

BIBLIOGRAPHIE

- Ancelovici, Marco et Francis Dupuis-Déri, dir. *Un Printemps rouge et noir : Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Montréal : Écosociété, 376 p.
- Ataogul, Sibel et al. *Grève étudiante : perspectives juridiques et historiques*, Association des juristes progressistes, 2013, 26 p.
- Boisvert, Lili. « Jean Charest interpelle la majorité silencieuse ». *Radio-Canada*, 1er août 2012, [en ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/572431/charest-debut-campagne> (Page consultée le 29 avril 2017).
- Bonenfant, Maude, Martine-Emmanuelle Lapointe et Anthony Glinoyer. *Le Printemps québécois : Une anthologie*, Montréal : Écosociété, 360 p.
- Carrier, Mathieu et Benoît Rigaud. 2011. « Budget 2010-2011 : le virage tarifaire » dans *L'État du Québec 2011*. Montréal : Institut du Nouveau Monde, pp.45-48
- Collectif de Débrayage. *On s'en câlisse : une histoire profane de la grève*, Sabotard, 2013, 288p.
- Desjardins, François. « Réflexion sur les tarifs - Une « révolution culturelle », selon Raymond Bachand », *Le Devoir*, 23 février 2010.
- Directeur général des élections du Québec. « Les élections générales », [en ligne] <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/resultats-electoraux/elections-generales.php?e=72&s=2#s> (Page consultée le 30 avril 2017).
- Duchaine, Gabrielle . « Plusieurs cégeps votent pour le retour en classe » . *La Presse*, 13 août 2012. [en ligne] http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/201208/13/01-4564530-plusieurs-cegeps-votent-pour-le-retour-enclasse.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_sugere_4564256_article_POS1 (Page consultée le 29 avril 2017).
- Dufour, Pascale et Louis-Philippe Savoie. Quand les mouvements sociaux changent le politique: Le cas du mouvement étudiant de 2012 au Québec », *Revue canadienne de science politique*, vol. 47, n° 3, (septembre 2014), pp.475- 502
- Dupuis Déri, Francis, dir. *À qui la rue ? Répression policière et mouvements sociaux*, Montréal : Écosociété, 2013, 280 p.
- Giroux, Daniel et Sébastien Charlton. *Les médias et la crise étudiante : Traitement du conflit par la presse quotidienne montréalaise*, Québec : Centre d'études sur les médias, 2014, 72 p.
- Journet, Paul. « CLASSE: Gabriel Nadeau-Dubois démissionne ». *La Presse*, 9 août 2012, [en ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/>

201208/09/01-4563525-classe-gabriel-nadeau-dubois-demissionne.php,
(Page consultée le 29 avril 2017).

Laberge, Jean. *Le devoir à l'éducation*, Shawinigan : Accent grave, 2012, 123 p.

Lachapelle, Judith. «Manif du 22 mars : combien étaient-ils? ». La Presse, 21 avril 2012,[en ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/2012/04/21/01-4517612-manif-du-22-mars-combien-etaient-ils.php> (Page consultée le 30 avril 2017).

La Presse canadienne. « Les étudiants se font entendre à Montréal », *Radio-Canada*, 9 novembre 2011. [en ligne] <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/538041/manifestation-etudiante-contre-hausses-frais-scolaire> (Page consultée le 29 avril 2017).

La Presse canadienne. « Droits de scolarité: Marois annule la hausse et un partie de la loi 78 ». *Le Devoir*, 20 septembre 2012. [en ligne] <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/359624/droits-de-scolaire-marois-annule-la-hauser-mais-maintient-la-bonification-des-prets-et-bourses> (Page consultée le 29 avril 2017).

Nadeau-Dubois, Gabriel. *Tenir tête*. Montréal : Lux, 2013, 224 p.

Parti Québécois. *Programme du Parti québécois*,[en ligne], <http://pq.org/programme/#c-6-1> (page consultée le 10 mai 2017).

Poirier St-Pierre, Renaud et Philippe Ethier. *De l'école à la rue : dans les coulisses de la grève étudiante*, Montréal : Écosociété, 2013, 224 p.

Roussellier, Nicolas. *Le Parlement de l'éloquence : la souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande guerre*, Paris, Presses de Science Po, 1997

Sauvageau, Florian et Simon Thibault. *Les médias et la crise étudiante*, Centre d'études sur les médias, 2014, 20 p.

Simard, Marc. *Histoire du mouvement étudiant québécois 1956-2013*, Québec : Presse de l'Université Laval, 2013, 313 p.

Surprenant, Marie-Ève et Mylène Bigaouette, dir. *Les Femmes changent la lutte : Au cours du printemps québécois*, Montréal : Remue-ménage, 2013, 330 p.

Tremblay, Pierre-André, Michel Roche et Sabrina Tremblay, dir. *Le Printemps québécois : Le mouvement étudiant de 2012*, Montréal : Presse de l'Université du Québec, 2015, 216 p.

« Affaires inscrites par les députés de l'opposition », Encyclopédie du parlementarisme québécois [en ligne], Assemblée nationale du Québec, 15 décembre 2014.

« Question principale », Encyclopédie du parlementarisme québécois [en ligne],
Assemblée nationale du Québec, 20 juin 2016.

Journal des débats

30 mars 2010, n°100	4 avril 2012, n°92
6 mai 2010, CCE-19,	5 avril 2012, n°93
16 août 2010, CCE-30,	17 avril 2012, n°94
17 août 2010, CCE-31	18 avril 2012, n°95
18 août 2010, CCE-32	19 avril 2012, n°96
19 août 2010, CCE-33	24 avril 2012, n°97
20 août 2010, CCE-34	26 avril 2012, n°99
24 août 2010, CCE-36	1 mai 2012, n°100
25 août 2010, CCE-37	2 mai 2012, n°101
27 août 2010, CCE-38	3 mai 2012, n°102
7 septembre 2010, CCE-39	8 mai 2012, n°103
30 mars 2011, CFP-4	9 mai 2012, n°104
31 mars 2011, CFP-5	10 mai 2012, n°105
12 avril 2011, CRC-2	15 mai 2012, n°106
20 septembre 2011, n°41	16 mai 2012, n°108
26 octobre 2011, n°54	17 mai 2012, n°109
9 novembre 2011, n°60	22 mai 2012, n°110
10 novembre 2011, n°61	23 mai 2012, n°111
11 novembre 2011, CCE-22	29 mai 2012, n°113
15 novembre 2011, n°62	30 mai 2012, n°114
16 novembre 2011, n°63	31 mai 2012, n°115
14 février 2012, n°76	5 juin 2012, n°116
21 février 2012, n°79	12 juin 2012, n°120
23 février 2012, n°81	13 juin 2012, n°121
1 mars 2012, n°84	14 juin 2012, n°122
20 mars 2012, n°85	
21 mars 2012, n°86	
22 mars 2012, n°87	
27 mars 2012, n°88	
28 mars 2012, n°89	
28 mars 2012, CFP-64	
29 mars 2012, n°90	

Annexe A: Extrait de la pétition déposée le 9 décembre 2010

Désignation: citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants:

Considérant l'annonce du gouvernement de hausser à nouveau les frais de scolarité en 2012, après une hausse de 30 % entre 2007 et 2012;

Considérant qu'une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 nuirait à l'accessibilité aux études et augmenterait l'endettement étudiant;

Considérant qu'une différenciation des frais de scolarité en fonction des domaines d'études aurait [un] impacts majeurs sur la mobilité sociale, en fermant les portes de nombreux programmes aux étudiants provenant de milieux plus démunis;

Considérant les impacts importants d'une hausse de frais de scolarité pour les étudiants et pour les familles québécoises, et plus particulièrement pour les ménages de la classe moyenne qui n'ont pas accès aux prêts et bourses;

Considérant qu'une nouvelle hausse des frais de scolarité aurait [un] impacts particulièrement importants pour les universités en région, qui vivent des réalités économiques particulières et comptent sur une forte proportion d'étudiants de première génération;

Considérant les dérives occasionnées, entre autres, par le manque de collaboration des composantes du réseau universitaire et l'absence de coordination du système universitaire québécois;

Considérant qu'il existe de nombreuses façons de financer les universités qui n'impliquent pas une augmentation du fardeau financier des étudiants;

L'intervention réclamée se résume ainsi:

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de maintenir l'accessibilité financière aux études universitaires en renonçant à une nouvelle hausse de frais de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités.

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Annexe B: Réponse à la pétition du 9 décembre 2010

Québec, le 23 février 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 décembre 2010 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 14 040 citoyennes et citoyens du Québec. La pétition avait pour objet de demander le maintien de l'accessibilité financière aux études en renonçant à une hausse des droits de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités.

Le 6 décembre 2010, avait lieu la rencontre des partenaires en éducation pour discuter de l'avenir des universités et de leur contribution au développement du Québec. À cette occasion, diverses pistes de solutions ont été discutées pour contribuer au financement des universités. Il a notamment été question de la hausse des droits de scolarité et des principes qui devraient guider une telle hausse.

Sachez que nous partageons la préoccupation des citoyennes et citoyens du Québec relativement à l'importance de l'accessibilité financière aux études. C'est pourquoi le programme de prêts et bourses sera adapté à la suite d'une hausse des droits de scolarité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LINE BEAUCHAMP